



16ème législature

Question N° : 9112	De M. Jean-Marc Zulesi (Renaissance - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > environnement	Tête d'analyse > Délais de délibération de la CDNPS	Analyse > Délais de délibération de la CDNPS.
Question publiée au JO le : 20/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 24/10/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les délais de délibération de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). En effet, il semblerait que, dans certains départements, les délais entre la saisine auprès de la préfecture et la délibération devant être rendue par la CDNPS soient importants. Ces réponses étant nécessaires au lancement de projets structurants pour les territoires, il apparaît dommageable que ces réponses tardent. C'est le cas notamment de projets de développement de parcs photovoltaïques qui se retrouvent paralysés en attente de décisions. Aussi, il souhaite l'interroger sur ces situations et ce qu'il entend faire en la matière pour raccourcir ces délais.